

tue pas par simple plaisir de tuer, à moins d'être fou. Si Guilmain a tué Laplante, il devait nécessairement être animé contre lui d'un des motifs que nous venons d'énumérer. Guilmain n'a pu commettre son crime pour des motifs de haine, de jalousie ou de vengeance. Le vol a-t-il été le mobile ? Mais si le vol a été le mobile du crime, il fallait que Guilmain sût que sa victime était en possession d'une somme considérable, au moment du crime ! Or Guilmain savait que son oncle devait revenir chez lui, à pieds, par un chemin éloigné de toute maison d'habitation, alors qu'il ferait noir. Il fallait un motif à Guilmain pour assassiner son oncle et ce motif est établi par les faits ci-dessus.

Si Guilmain n'eût pas su que son oncle devait retirer une somme d'argent considérable, n'aurait-il pas pu dire : " Vous m'accusez d'avoir tué mon oncle, mais quel mobile m'a poussé à le tuer ? Jamais je n'ai eu de haine, de jalousie ou de désirs de vengeance contre lui ! Le vol ? Mais j'ignorais qu'il devait retirer de l'argent ! Je l'aurais donc tué pour le simple plaisir de tuer ? ce qui est absurde."

Le savant juge a donc eu tort de dire aux jurés que la Couronne se basait sur rien pour dire que le vol était le mobile du crime.

Passons à un autre fait. La preuve constate que Mme Laplante a demandé à Guilmain, à diverses reprises, depuis 4 hrs et demie jusqu'après l'arrivée du train de 6 hrs. p. m., d'aller chercher les chevaux et de les mettre dans l'écurie ; qu'il a toujours refusé d'y aller jusqu'à l'arrivée du train qui devait amener son oncle de St-Hyacinthe ; que l'un des fils de Laplante lui a demandé s'il voulait qu'il l'accompagne pour lui aider à conduire les chevaux à l'écurie ; qu'il lui a offert d'allumer le fanal, mais qu'il a refusé, disant : " Si je ne trouve pas les chevaux je t'amènerai à mon deuxième voyage."

Le savant juge dit : " Est-ce qu'on peut tirer une présomption de ce fait ? Je ne vois pas de liaison entre ce fait et le fait du crime. Et s'il n'y a pas de liaison, la conséquence en est qu'il n'y a pas de présomption. "

Pour que Guilmain puisse tuer son oncle, il lui fallait